

## ARRETE DU MAIRE n°26/2026

### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION Fermeture de la Rue des Iris Hameau de Marie

Le Maire de BERZÉ-LA-VILLE,  
Vu le Code de la Route et notamment l'article T.225,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R.26-15 du Code Pénal,  
Vu l'arrêté interministériel du 8 octobre 1963 portant réglementation sur la circulation,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la demande datant du 8 juin 2026, de la société SUEZ, concernant un branchement au réseau d'eau potable au 2 rue des Iris ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de fermer la Rue des Iris à la circulation,

### A R R E T E

**Article 1** : A compter du mardi 23 juin 2026, la rue des Iris sera fermée à la circulation en raison des travaux.

**Article 2** : La circulation ainsi que le stationnement des véhicules légers et des poids lourds seront interdits au droit du chantier.

**Article 3** : Les panneaux de signalisation et de déviation seront mis en place par SUEZ EAU France – Chemin des Luminaires – 71850 CHARNAY LES MACON, qui veillera à l'application et au respect des conditions de sécurité.

**Article 4** : - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de PIERRECLOS,  
- Monsieur le Président du SDIS,  
- Monsieur le directeur de SUEZ EAU France,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BERZÉ-LA-VILLE,  
Le 12 juin 2026.

**Le Maire, Christophe JUVANON.**

